

Sud vous informe :

Une régularisation des heures supplémentaires est effectuée au niveau du groupe et apparaîtra sur les salaires de Mars ou Avril en fonction des sites. Cette régularisation remonte jusqu'à 5 ans.

Explications :

Les heures supplémentaires sont majorées à 25, 50 ou 100% selon les cas. Le mode de calcul était jusqu'à présent, le taux horaire (qui est le salaire brut SMIC à hauteur de 9.43 euros) multiplié par la majoration.

Ex : 1h supplémentaire majorée à 25% est : $9.43 * 1.25\% = 11.78$ euros.

Or ce mode de calcul était faux, car la base de calcul de l'heure supplémentaire est composée par la partie fixe correspondant à 9.43(taux horaire) plus la partie variable qui est le montant de la prime.

Exemple :

On considère qu'1 mois de salaire correspond à 151h67 (le montant que vous voyez sur votre bulletin de salaire). Si un salarié à 300 euros de prime, le taux horaire qui sert au calcul des heures supplémentaires est de 9 euros 43 auquel on ajoute la part variable (la prime) cela fera donc : $300 \text{ euros} / 151\text{h}67 = 1.98$.

Le taux horaire des heures supplémentaire est de $9.43 + 1.98 = 11.41$ euros

Donc pour une majoration à 25% ce sera $11.41 * 1.25 = 14.26$

Il s'agit de cette partie qui sera régularisée en fonction des montants variables sur les 5 dernières années.

SUD, un autre syndicalisme